



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question orale n° 184

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation inquiétante de l'enseignement du polonais dans les lycées du Nord-Pas de Calais. En effet, depuis la rentrée scolaire 2007-2008, le polonais n'est plus enseigné que dans 4 lycées, à Lille, Lens, Béthune et Noeux-les-Mines ce qui laisse présager une disparition de l'enseignement de cette langue. Par ailleurs, les quatre professeurs agrégés se sont vus réorganiser leur temps de travail. La première a été maintenue au lycée de Béthune sur un temps partiel ; la seconde doit uniquement dispenser six heures au lycée Montebello de Lille. Cette personne complète son temps de service en assurant un travail de documentaliste dans un autre lycée. La troisième n'assure plus de cours de polonais et occupe un poste à temps plein de documentaliste. La quatrième assure les cours dans les lycées de Noeux-les-Mines et Lens en devant réduire son temps d'intervention dans ce dernier établissement. Pourtant, de par son histoire, le Pas de Calais est une terre d'accueil des Polonais venus travailler dans les mines de la région après la première guerre mondiale. Les liens entre le département du Pas de Calais et la Pologne sont extrêmement développés. Il est regrettable de voir disparaître une partie de cette histoire. Les jeunes sont obligés d'abandonner l'apprentissage de la langue de leurs ancêtres, faute de cours. Aujourd'hui, en matière de culture, d'économie, de politique sociale, les relations avec ce pays désormais majeur de la communauté européenne sont prépondérantes. Enfin, l'année 2007 est celle de la Pologne dans le département. Les manifestations et les contacts se sont multipliés sur tout le territoire. Au cours de ces manifestations et de ces échanges, la question de l'apprentissage du polonais a été omniprésente. Le besoin est avéré. La demande, notamment de la part des entreprises, est elle aussi incontestable. Ces liens doivent perdurer et cela passe par l'enseignement du polonais. Aussi, elle lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

ENSEIGNEMENT DU POLONAIS DANS LES LYCÉES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à Mme Odette Duriez, pour exposer sa question, n° 184, relative à l'enseignement du polonais dans les lycées du Nord-Pas-de-Calais.

Mme Odette Duriez. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je tiens à associer à ma question Mme Jacqueline Maquet, ici présente, et M. Serge Janquin, députés du Pas-de-Calais.

À l'heure où le film de Dany Boon, *Bienvenue chez les Ch'tis*, bat des records d'entrées et met en exergue l'humanité des gens du Nord, ainsi que l'hospitalité de cette terre d'accueil et de travail, à l'heure où une banderole honteuse offense toute une région et porte atteinte à ses valeurs de générosité et de chaleur humaine, il est primordial de susciter l'apprentissage des langues et la découverte des cultures qui font la richesse des régions et des pays qui nous entourent.

À cet égard, l'enseignement du polonais et la découverte de cette grande nation qu'est la Pologne sont essentiels. Or la situation de cet enseignement dans les lycées de la région est préoccupante. En effet, il n'est désormais assuré que dans quatre établissements : le lycée Montebello de Lille, le lycée Condorcet de Lens, le lycée d'Artois de Noeux-les-Mines et le lycée Blaringhem de Béthune.

La situation est aggravée par la décision de réorganiser le temps de travail des professeures agrégées de polonais, qui se trouvent dans l'obligation de travailler à temps partiel et, le plus souvent, de combler leur emploi du temps avec des postes de documentalistes.

Une des priorités de l'éducation nationale est l'enseignement des langues, mais le polonais, langue européenne, ne semble pas avoir été retenu parmi celles-ci. Ce constat est d'autant plus regrettable que notre région, de par son histoire, est une terre d'accueil des Polonais, venus travailler dans les mines après la Première guerre mondiale.

Dans l'Europe à 27, les relations avec la Pologne, en matière de culture, d'économie, de politique sociale, sont devenues prépondérantes. En 2007, année de la Pologne dans le Pas-de-Calais, les manifestations et les contacts se sont multipliés. Or la question de l'apprentissage du polonais n'a cessé d'être évoquée lors de ces échanges et de ces événements culturels. Le besoin existe donc bien, et la demande des entreprises est incontestable.

Cette situation fâcheuse risque de conduire à la disparition de cette histoire commune. Nous refusons que les jeunes soient obligés d'abandonner l'apprentissage du polonais, faute d'heures de cours suffisantes, car ces liens privilégiés doivent perdurer.

Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions concernant le développement nécessaire de l'apprentissage du polonais dans la région Nord-Pas-de-Calais ? La prochaine rentrée scolaire sera-t-elle marquée par une évolution positive ?

M. Alain Bocquet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée Duriez, j'aime beaucoup le polonais : ce sont les élèves qu'il faut persuader d'apprendre cette langue.

Depuis 1994, son enseignement est assuré dans l'académie de Lille par quatre lycées : Condorcet à Lens, Blaringhem à Béthune, Artois à Noeux-les-mines et Montebello à Lille - le polonais n'est d'ailleurs guère enseigné dans d'autres académies. Il n'y a donc pas, contrairement à ce que vous dites, une diminution du nombre d'établissements de l'académie de Lille offrant un enseignement de polonais.

En revanche, le nombre d'élèves suivant ces enseignements demeure modeste : 113 à la rentrée scolaire 2000, ils sont aujourd'hui une petite centaine, après que leur nombre a connu une légère régression dans les années 2002 à 2004. Cette année, 99 élèves apprennent le polonais, essentiellement en LV3, dont 36 en seconde, 34 en première, 27 en terminale et 2 en BTS.

Les besoins d'enseignement dans la discipline, qui représentent au total 27 heures, sont largement couverts par trois enseignantes agrégées, dont une complète en effet son service en documentation.

Je tiens donc à vous rassurer sur la stabilité de la demande, alors que la démographie lycéenne baisse, et sur la capacité de l'académie de Lille à y répondre. Mais je ne peux présager du nombre d'élèves qui souhaiteront apprendre le polonais dans les années qui viennent. Néanmoins, tous ceux qui le souhaiteront recevront cet enseignement. Il n'y a aucune volonté de notre part de contribuer au déclin, voire à la disparition, de l'enseignement du polonais.

M. le président. La parole est à Mme Odette Duriez.

Mme Odette Duriez. Monsieur le ministre, j'ai écouté votre réponse avec attention. L'enseignement du polonais n'est peut-être pas encore très répandu, mais il faut travailler à son développement et augmenter le nombre des heures d'enseignement. Car moins on en fera, plus vite l'enseignement du polonais disparaîtra dans le Pas-de-Calais. Il faut donc sensibiliser l'académie de Lille, les enseignants et les parents d'élèves, pour qu'ils encouragent l'apprentissage de cette langue.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 184

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2906

Réponse publiée le : 9 avril 2008, page 1358

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 avril 2008